

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 10 février 2025

Date de l'annonce publique : 31/01/2025

Date de la convocation des conseillers : 31/01/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-02-10 - 6.01	
Point de l'ordre du jour	6.01	
Objet	Budget 2025 - Modification budgétaire (Modification A - Alimentation de l'article 4/630/222100/25016)	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
4/630/222100/25016	Renouvellement et renforcement de la conduite d'eau potable à la hauteur de l'échangeur de Livange	+25.000,00

Considérant que la création et l'alimentation de l'article permet de couvrir les frais divers liés aux démarches administratives dans le cadre du projet en question ;

Considérant que ce projet n'avait pas été porté à la connaissance des responsables communaux lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2025, ce qui justifie le caractère imprévu de cette dépense ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 551.670,38 euros ;

Vu le budget de l'exercice 2025 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 17 janvier 2025 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2025
Service	Extraordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	4/630/222100/25016
Modification	+ 25.000,00
Crédit budgétaire	0,00
Crédit nouveau	25.000,00



De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 551.670,38 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2025 en cours, le solde de la modification s'élevant à +25.000,00 euros et ramenant ainsi le solde de l'excédent à 526.670,38 euros.

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 20 février 2025

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,